



CO.P.R.A.184



Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)

www.copra184.org
contact@copra184.org

SDRIF-E / Contribution N°4 du CO.P.R.A. 184
Relative au projet routier à 4 voies du Départ. des
Yvelines, financé à 30 % par la Région IDF :
« Liaison RD30-RD190 / Pont d'Achères »,
que nous nommons « A104 Bis »

**Nous demandons que soit sorti du SDRIF-E, ce projet routier,
pour la raison suivante :**

Lancer les travaux de cette liaison routière, c'est engager des ressources budgétaires, sans avoir l'assurance que le projet puisse être mené à son terme.

Les associations ont attaqué, au Tribunal Administratif, l'arrêté préfectoral autorisant ce projet routier. Donc, personne ne peut, à ce stade, présumer de la décision qui sera rendue.

Un cas similaire mérite toute l'attention des différents acteurs de ce dossier, dont la Région, le Département, la Préfecture et les communes concernées :

La démolition du chantier de la déviation de Beynac en Dordogne.

Suite à l'annulation de l'autorisation environnementale, par les tribunaux, le département de la Dordogne doit procéder à la démolition des éléments déjà réalisés, dont des piles de pont.

Sur un montant de travaux de 40 millions €, le département avait déjà engagé 20 millions €.

Le Coût de la démolition est de 20 millions €.



Le département des Yvelines pourrait se retrouver dans le même cas de figure, s'il commençait les travaux et que les associations gagnent leurs recours.

Nous demandons aux autorités compétentes, qui sont garantes du bon usage de l'argent public, d'attendre que tous les recours soient purgés (Tribunal Administratif, Conseil d'Etat et Cour Européenne) avant de commencer les travaux de la « Liaison RD30-RD190 / Pont d'Achères », que nous nommons « A104Bis ».

Toutefois, Il serait certainement plus sage d'abandonner, dès maintenant, ce projet et d'affecter ces 200 millions d'€ à des INVESTISSEMENTS INDISPENSABLES AUX POPULATIONS (SCOLARITÉ et SANTÉ) (Cf. contribution N°3 du CO.P.R.A. 184), plutôt que de soumettre des habitants, dont de nombreux enfants, à de nouvelles nuisances (BRUIT et POLLUTION de l'AIR) relatives à un nouvel axe routier qui aggraverait les problèmes de circulation, sans rien résoudre, comme le montre l'étude de trafic de l'enquête publique.



Carrières-sous-Poissy le 11/03/2024

Christiane PARAVY

Présidente du Collectif CO.P.R.A. 184

Pour le Bureau Exécutif et le Conseil d'Administration du CO.P.R.A. 184